



# Spécial Budget des Collèges 2008

## ***Au sommaire :***

- 1. Déclaration liminaire de la FSU au Conseil Départemental de l'Education Nationale du mardi 16 octobre 2007.***
- 2. Budget des collèges : les dotations établissement par établissement.***
- 3. Comment lire et interpréter le tableau.***
- 4. Situation des TOS.***
- 5. Evolution de la sectorisation scolaire : construction du collège d'Ezanville et du 4<sup>e</sup> collège de Goussainville.***

*La délégation de la FSU était composée de : Fabienne Viciot sec. dep. de la FSU, François Martin pour le SNES, Julien Le Caer pour le SNEP, Thierry Thibault pour le SNU-ipp, Rémy Cavallucci pour le SNASUB, Philippe Vespasien pour l'UNATOS.*

## **1 – Déclaration liminaire de la FSU au CDEN du 16 octobre 2007 – principaux extraits.**

Les premiers mois du mandat du Président de la République ont été marqués par des coups de force et des choix économiques et sociaux qui amplifient les politiques rétrogrades de ces dernières années. (...)

La fonction publique et les services publics sont, dans une logique exclusivement comptable, envisagés comme dépenses qu'il faut absolument réduire ! (...) Les 11 200 postes repris à l'Education Nationale dont 1000 pour les emplois administratifs (...) mettront gravement en danger l'offre d'éducation, la capacité d'assurer la réussite de tous et de lutter contre les inégalités. (...) On rentre dans un système qui est une amorce de privatisation et de liquidation de nos statuts. Il n'y a aucune réponse aux questions posées par les fonctionnaires en matière de salaire et d'emploi. (...) Comment prétendre avoir une ambition pour le service public si on ne sait traiter ses agents que par le mépris ? (...)

Dans le second degré, les suppressions de postes ont atteint à cette rentrée une ampleur inégalée et les effectifs de classe continuent de grimper dans bien des cas. Toute économie est bonne à prendre : aujourd'hui on n'assure pas les doublages prévus dans les grilles horaires, demain de nouvelles « libertés » seront prises dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun et de l'autonomie renforcée des établissements. (...) La mise en place du dispositif d'accompagnement éducatif dans les collèges de l'éducation prioritaire conduit à s'interroger sur le risque de mise en concurrence des activités proposées avec les activités scolaires, en particulier les enseignements artistiques et sportifs, et l'AS. Nous demandons que ces heures soient intégrées dans le service des enseignants qui y participent. (...)

Toutes les annonces et décisions gouvernementales ont actuellement un seul but : vouloir faire croire que l'on réforme alors qu'il ne s'agit que de réduire la dépense publique. Tous ces choix tournent le dos aux besoins réels de l'école et plus largement, du pays. Nous exigeons, pour notre part une politique éducative ambitieuse. Dans ce contexte, la FSU appelle les salariés à se mobiliser (...), elle considère que la situation implique une action interprofessionnelle unitaire d'ampleur et elle entend tout faire pour y parvenir.

## **2 – Budget des collèges pour 2007 : les dotations établissement par établissement.**

(Voir le tableau récapitulatif joint où vous trouverez les informations pour chaque collège.)

## **3 – Comment lire et interpréter le tableau.**

La dotation de fonctionnement attribuée globalement par le Conseil Général aux établissements du Val d'Oise pour 2008 régresse momentanément cette année de 3,71 % en raison de la passation du nouveau contrat de chauffe dont les résultats n'ont pu être intégrés aux calculs.

- Le **poste viabilisation** concerne les dépenses d'électricité. Les crédits sont attribués sur la base de la consommation moyenne des trois dernières années majorée de 1,5 %. Ce poste augmente de près de 3,7 %.

Globalement il représente 20,12 % de la dotation 2008 (19,78 % en 2007).

- Les crédits du **poste chauffage** sont attribués à titre transitoire (75 % des montants estimés pour l'exercice 2007) en attendant que le contrôleur d'exploitation fournisse au Conseil Général les estimations chauffage et gaz pour 2008.

Ils couvrent l'abonnement, les consommations de chauffage et l'eau chaude sanitaire ainsi que le gaz des annexes.

Concernant les 2 collèges de Montmorency qui sont passés du chauffage au fioul au chauffage au gaz, c'est le Conseil Général qui assure en 2008 la prise en charge de leur poste chauffage pour des raisons réglementaires. Leur dotation chauffage est donc nulle.

- Le **forfait d'enseignement** est fixé à 3650 € par établissement.

- Les **crédits d'enseignement** sont ceux attribués à chaque discipline.

Il appartient à chaque établissement d'en faire une juste répartition. Le calcul de la somme globale attribuée à chacun d'entre eux est basé sur un montant par élève : 19,30 € pour l'enseignement général et jusqu'à 122 € pour certaines formations de SEGPA (19,30 pour les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, 42,00 pour le tertiaire, 80,00 en ETC/ATA, 122 pour les secteurs du bâtiment et de l'horticulture).

- Les **crédits EPS** voient le taux à l'élève passer à 9,30 € (9,00 € en 2007).

La présentation des crédits spécifiques pour la natation n'a pas eu lieu. Le Conseil Général attend de l'Inspection Académique des informations plus fiables et pertinentes que celles fournies jusque là.

Le représentant du SNEP-FSU a rappelé qu'en fonction de la proximité ou non d'une piscine les conditions d'accès des élèves de 6<sup>e</sup> au cycle natation étaient très disparates dans le Val d'Oise. Le coût du transport varie énormément.

Une dotation de 120000 € (+ 20 %) a été réservée pour cette action.

- Les **crédits d'action éducative** passent à 6,20 € par élève (6,00 € en 2007). Le représentant du SNES-FSU a soulevé la difficulté des équipes enseignantes à financer des sorties ou/et des voyages éducatifs avec de tels crédits, alors que la part financière des enseignants doit être supportée par les établissements.

- Les crédits accordés pour les **classes spécifiques** sont forfaitaires et s'élèvent à 4500 € pour les classes-relais hors les murs, 3500 € pour les classes-relais dans les murs, 2500 € pour les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration qui scolarisent les élèves handicapés), 2500 € pour les sections sportives uniques, 3500 € pour les sections sportives doubles, 4500 € pour les sections sportives triples et 1500 € pour les CIPPA.

- Les **crédits d'administration** sont fixés sur la base d'une part fixe de 6900 € tenant compte de l'augmentation des dépenses liées à l'utilisation toujours plus importante des outils informatiques et des télécommunications. A cela s'ajoute une part modulable par élève de 21,30 € pour les 500 premiers élèves puis de 19,30 € à partir du suivant.

- La colonne **entretien préventif et contrats** comporte un forfait de 6250 € par établissement, un taux d'entretien de 2,25 € par m<sup>2</sup>, un forfait de 1100 € attribué spécifiquement aux établissements dont la demi-pension fonctionne en liaison froide qui ont de ce fait des dépenses spécifiques (21 collèges sur 106) et enfin une dotation d'entretien des espaces extérieurs en baisse assez substantielle cette année (300 €

lorsque la superficie est inférieure à 5000 m<sup>2</sup>, 600 € entre 5000 et 10000 m<sup>2</sup>, 900 € entre 10000 et 15000 m<sup>2</sup>, 1200 € au-delà).

- La **dotation spécifique entretien curatif et améliorations (crédits affectés)** est basée sur un forfait de 4500 € par collège auquel s'ajoute une somme variable calculée en fonction d'un nombre de points fixés sur plusieurs critères (nombre d'élèves accueillis, écart entre le nombre d'élèves du collège et la capacité théorique de celui-ci, année de construction des bâtiments, état général des bâtiments, situation du collège, superficie bâtie).

#### **Hors du tableau :**

- L'augmentation des tarifs de la **restauration** est fixée par le Conseil Général avec la volonté de réduire l'hétérogénéité de ceux-ci (50 % d'écart entre le tarif le moins élevé et le plus élevé). Ces tarifs ne prennent pas en compte le type de restauration proposé (cuisine autonome ou office de réchauffage) et donc la qualité de l'assiette servie aux élèves et aux personnels.

## **4 – Situation des TOS**

- **Mutation et mobilité des personnels : éviter les contraintes du paritarisme :** La procédure en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) est très différente de celle qui existe dans la Fonction Publique d'Etat (FPE). Un poste devenu vacant est déclaré comme tel au Centre National de la FPT et dans les centres de gestion régionaux.

Une fois cette vacance publiée, il appartient aux agents de faire acte de candidature en envoyant CV et lettre de motivation à la collectivité territoriale concernée. Le DRH du Conseil Général ne s'en est pas caché lors du CDEN de l'an passé, la procédure a pour avantage à ses yeux de permettre « *à l'agent de choisir son employeur et à la collectivité territoriale de choisir son employé, sans la contrainte des organismes paritaires et sans contrainte d'âge ou d'ancienneté* ». En d'autre terme, les agents transférés devront se plier à des règles de mutation et de mobilité qui rapprochent la FPT du monde des entreprises privées.

Dans ce cadre, 89 agents (36 de l'Education Nationale et 19 du Conseil Général) ont fait une demande de mouvement dont 34 sont des contractuels ou des contrats aidés. La précarisation des emplois des agents se confirment.

- **Les agents TOS transférés :** A la fin septembre 2007, 456 agents avaient demandés leur intégration à la Fonction Publique Territoriale, 76 leur détachement avec maintien dans la Fonction Publique d'Etat. Cela représente un peu plus de 68 % des agents. Dans tous les cas, **en l'absence de choix** effectif au 27 décembre 2007, l'agent est **maintenu dans la FPE avec détachement dans la FPT sans limitation de durée.**

- **La formation des personnels TOS :** Le Conseil Général met en place des formations dont les priorités sont les gestes et postures au travail et la sécurité alimentaire en cuisine. Concernant la formation à la sécurité alimentaire effectué *in situ*, le représentant du SNASUB-FSU a rappelé la nécessité d'assurer la continuité de service par les agents et la difficulté pour ceux-ci de participer à une réunion avec le formateur en fin d'après-midi après leur journée de travail déjà longue (prise de fonction dès 6 h 00 pour beaucoup). De plus cette formation est distincte selon le lieu de travail : 2 jours pour les agents travaillant dans des cuisines autonomes et 1 jour pour les offices de réchauffage.

- **La médecine préventive** : Les fonctionnaires de l'Education Nationale ont toujours été les parents pauvres du suivi médical. Le Conseil Général, après avoir dénoncé les carences de l'Etat dans ce domaine, s'est engagé à permettre à chaque agent de pouvoir prendre un rendez-vous avec le Médecin de prévention. Quatre centres médicaux sur tout le département, dont celui du Conseil Général, pourront organiser les visites médicales. Il faut en informer les agents TOS pour qu'ils puissent consulter en cas de nécessité ces médecins.

- **L'entretien annuel de notation** : « acte de management essentiel » selon le Conseil Général. Il n'existe pas de notation mais l'entretien permet de recenser les besoins de formation et les souhaits de mobilité des agents. Lorsque l'on sait que la précarisation des emplois concerne 1/3 des agents, on se doute du sort de ces agents corvéables à merci.

## **5 – Evolution de la sectorisation scolaire : construction du collège d'Ezanville et du 4<sup>e</sup> collège de Goussainville.**

A la rentrée 2008, deux nouveaux collèges ouvriront leurs portes dans le Val d'Oise.

**A Goussainville**, le 4<sup>e</sup> collège permettra de répondre à l'urbanisation progressive de la ZAC des Demoiselles et à la capacité limitée du collège de Montaigne.

Le recrutement des collèges de Goussainville sera exclusivement communal, les élèves du Thillay ayant rejoint le collège P. Auguste de Gonesse dès 2006 et ceux de Fontenay en Parisis restant sectorisés au collège Anna de Noailles de Luzarches.

Le choix effectué ne permet pas une mixité sociale avec les élèves des communes limitrophes. La seule réponse apportée à cette question étant de parier sur la dynamique des équipes pédagogiques de chaque collège de Goussainville pour que ceux-ci deviennent attractifs ! L'art et la manière de renforcer la ghettoïsation de certains quartiers ou de certaines villes ! Pour mémoire, seul un établissement de Goussainville sur les trois existant est classé ZEP.

**La construction du collège d'Ezanville** pose moins le problème de mixité sociale que celui de la scolarisation d'élèves de zones rurales. Cette construction a pour objectif affirmé de réduire les effectifs des collèges de Domont, Ecoen, Luzarches et Viarmes, le collège de Montsoult étant concerné par la nouvelle sectorisation.

### **Pour conclure : rester vigilants...**

Les chiffres avancés par le Conseil Général sont des projections à terme. Il faut donc craindre que l'Inspection Académique ne s'appuie sur ces projections pour reprendre encore des moyens d'enseignements et de surveillance dans le cadre de la politique gouvernementale de réduction sans précédent de postes.

Il conviendra de rester très vigilants lors de l'examen des structures.

De plus, se pose le problème de la continuité des options pour les élèves concernés. Des mesures dérogatoires seront alors accordées à titre transitoire.

### **Joindre le Snes 95**

**Adresse** : Cité artisanale – Maison des syndicats  
26, rue Francis Combe  
95000 Cergy

**Tel. Répondeur Fax** : 01 30 32 46 14

**Mail** : [snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu)